

1597

CILSS - SECRETARIAT EXECUTIF

**PRORAMME POLITIQUE EN SECURITE
ALIMENTAIRE**

PROJET PRORES

ETUDE SUR LA PROTECTION INTEGREE

DES VEGETAUX AU NIGER

TOME II : PLAN D' ACTIONS

Septembre 1996

HASSANE SALEYE
Consultant National

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LUTTE INTEGREE EN REPUBLIQUE DU NIGER

- 1. Introduction**
- 2. Contexte général**
- 3. Facteurs assurant la viabilité**
- 4. Objectifs**
- 5. Résultats (ou produits) attendus**
- 6. Activités par résultats**
- 7. Mise en oeuvre**
- 8. Risques**
- 9. Suivi et évaluation**

1: INTRODUCTION

Situé entre 11°37' et 23°33' de latitude nord, et entre les méridiens 0 et 15 de longitude est, le Niger couvre une superficie de 1.267.000 km² dont les 3/4 se situent en zone désertique. Il compte une population estimée à 9 millions d'habitants environ en 1996.

Bordé par le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigéria et le Bénin, le Niger est un pays continental séparé de la mer par plus de 700 km.

Le climat nigérien est de type sahélien caractérisé par deux grandes saisons: une longue saison sèche qui dure environ huit mois et une courte saison pluvieuse de quatre mois débutant généralement en mai-juin dans les zones les plus humides.

Pour ce qui est des ontraintes pédologigues et de l'utilisation des terres on distingue au Niger six grandes catégories de sols:

- Les sols bruts minéraux: couvrant toute la partie nord et nord-est du pays, ils sont sans valeur agronomique et ne portent aucune végétation.
- Les sols peu évolués: ils sont présents dans les zones à pluviométrie un peu plus élevée du sud et sud-est de l'erg du Ténéré et dans certaines zones de l'ouest du Niger. Ils sont pauvres en matière organique et présentent des minéraux peu altérés.
- Les sols sub-arides: couvrant pratiquement toute la bande de territoire allant de la frontière malienne au lac Tchad, ils appartiennent à la classe des sols isohumiques et se caractérisent par l'accumulation d'une matière organique très évoluée.
- Les sols ferrugineux tropicaux: ils couvrent la partie méridionale du pays. De texture sableuse, faciles à travailler, ils sont par excellence les sols consacrés au mil et à l'arachide.
- Les sols hydromorphes: argileux et durs à travailler, on les rencontre dans le Niger central, dans la vallée de la Tarka, dans les Goulbis du département de Maradi. Leur engorgement d'eau dans les horizons de surface autorise la pratique de la culture de contre-saison (décruée et irrigation).
- Les vertisols: ils sont très peu étendus au Niger et se rencontrent essentiellement près du lac Tchad, au cordon de Tal et dans le Damergou. Leur compacité en surface les rend difficiles à travailler.

La surface théoriquement cultivable correspond à la zone sahélienne, à la zone sahélo-soudanienne et à la zone soudanienne., soit au total 29 millions d'hectares environ..

Quant aux eaux intérieures, elles occupent 383.200 ha dont 9.000 ha le long du fleuve Niger (sur 550 km), 600 ha pour la Komadougou (sur 150 km), 370.000 ha sur le lac Tchad (17% de la superficie du lac, mais cette surface s'est très considérablement amenuisée depuis la sécheresse de 1968-1973), et 3.600 ha de cours d'eau et plans d'eau temporaires.

Les superficies cultivées chaque année se chiffrent autour de 4 millions d'hectares avec un croît armuel de 100.000 hectares.

Concernant l'environnement socio-économique, depuis la fin du boom de l'Uranium, au début des années 80, le Niger a subi des revers économiques qui ont profondément affecté son développement.

Ces revers résultent principalement de la détérioration des termes de l'échange, des sécheresses répétées, et du manque d'efficacité dans la gestion économique. En outre, la dépréciation continue de la monnaie du Nigéria (la Naira) et le développement d'un commerce frontalier dans une zone très étendue, ont durement affecté la compétitivité des industries modernes au Niger. Ces facteurs ont eu pour conséquences la contraction des recettes de l'Etat et l'intensification d'une crise financière aiguë.

En dépit des progrès accomplis dans le cadre des programmes de politique économique (PAS) passés, la situation économique a continué de se dégrader avec une forte paupérisation de la population notamment celle rurale.

L'agriculture au Niger joue un rôle important dans l'économie nationale et contribue pour:

- 46% au Produit Intérieur Brut
- 85% à l'emploi
- 16% aux recettes totales d'exportation
- 100% aux recettes d'exploitation hors Uranium.

Comme le secteur de l'Uranium est en déclin, il est probable que l'agriculture redeviendra la principale source de devises dans un avenir proche

En vue de renforcer la place du secteur rural dans l'économie nationale, le gouvernement du Niger a adopté en 1992 les "principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger".

La politique retenue actuellement pour le secteur est fondée également sur un certain nombre de mesures contenues dans deux autres textes fondamentaux portant sur les "principes d'orientation du code rural" et le "code de l'eau" adoptés en mars 1993.

Ainsi, les nouvelles orientations du CILSS s'inscrivent intégralement dans les priorités politiques retenues par le Niger en faveur du développement des filières agro-alimentaires porteuses.

2: CONTEXTE GENERAL

2.1: Politique agricole et phytosanitaire

La politique agricole du Niger est assez élaborée et décrite à travers les objectifs définis dans les textes de loi adoptés par le Gouvernement.

Les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural sont précisés dans le document intitulé « principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger » et adopté par l'ordonnance n°92-030 du 8 Juillet 1992. Ces principes de base s'articulent sur quatre axes qui correspondent aux priorités actuelles du secteur. Il s'agit de :

- la gestion des ressources naturelles;
- l'organisation du monde rural, la responsabilisation des populations et la modification du rôle de l'Etat;
- la sécurité alimentaire;
- l'intensification et la diversification des productions.

Pour atteindre ces objectifs de base, il a été retenu des orientations générales et des stratégies spécifiques. Les stratégies à mettre en oeuvre visent essentiellement :

- la restauration en priorité des zones les plus menacées;
- la mise en oeuvre d'une politique foncière adéquate;
- la gestion optimale des ressources en eau;
- une participation et une responsabilisation accrues des producteurs;
- une redéfinition du rôle de l'Etat reposant sur l'émergence d'opération économique privés;
- la structuration du milieu rural autour de groupements, d'associations et coopératives bâtis sur des liens économiques ou des intérêts communs véritables et sur une base financière solide;
- accroître la productivité par la diffusion de technologies de production intensive;
- ralentir la dégradation des ressources naturelles en prenant notamment les mesures nécessaires dans la domaine foncier et en vulgarisant des méthodes de production agricole écologiquement durables;
- assouplir le système de fixation des prix des produits agricoles;
- libéraliser les prix des intrants et des produits agricoles;
- promouvoir l'investissement privé, en l'accompagnant d'un désengagement progressif de l'Etat;
- accroître l'efficacité des dépenses publiques.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les actions définies reposent essentiellement sur l'intensification et la diversification de la production nationale.

Quant à la politique phytosanitaire, elle consiste à réduire les pertes causées par les ennemis des plantes agricoles et forestières et contrôler l'utilisation et la circulation des pesticides sur l'ensemble du territoire national conformément aux ordonnances N°92-044 du 23 Août 1992 instituant la législation phytosanitaire au Niger; N°96-008 du 21 Mars 1996 relative à la protection des végétaux et le Decret N°96-68/PCSN/MDRH/E du 21 Mars 1996 portant application de l'ordonnance N°96-008 du 21 Mars 1996 pré-citée.

2.2: Caractéristiques du secteur

La Direction de la Protection des Végétaux, chargée de la mise en oeuvre de la politique phytosanitaire nationale est confrontée à d'énormes difficultés dont les principales sont :

- la part primordiale de l'assistance étrangère (81,7 %) dans le financement de la protection phytosanitaire des cultures ; la participation de l'Etat est évaluée à 8,9 % (ministère de l'agriculture et de l'élevage 6,3 %, collectivités territoriales 2,2 %) et celle des producteurs est estimée à 9,8 % (brigades phytosanitaires : 5,6 % et agriculteurs 4,2 %);

- la part prépondérante des pesticides (63 %), fournis dans leur quasi-totalité par l'assistance étrangère, dans le coût de la protection phytosanitaire des cultures ;

- la réduction drastique des ressources financières nationales et la sévère restriction des sources de financement étrangères

- l'indisponibilité de techniques adaptées et fiables de protection phytosanitaire des cultures, aggravée par une insuffisance des recherches dans le domaine de la protection des végétaux ;

- l'insuffisance quantitative et qualitative de l'encadrement scientifique et technique à tous les niveaux.

- Les pertes des récoltes surtout au champ, ainsi que lors de leur conservation, dues aux ravageurs, maladies et mauvaises herbes, sont estimées à plus de 25 % de la production agricole dans une année normale et beaucoup plus en cas de fortes invasions acridiennes ou aviaires au Niger.

La gamme d'ennemis des cultures et des essences forestières est très étendue et nécessite parfois des stratégies spécifiques de lutte selon le nuisible.

L'agriculture au Niger ne dispose que de possibilités limitées pour l'augmentation de sa production en raison des handicaps climatiques et écologiques. Comme une partie considérable de la production vivrière est régulièrement compromise par des invasions massives de ravageurs, la préservation de la production grâce à la Protection des Végétaux prend une signification particulière.

Le responsable de la plus grande partie des dégâts est le criquet du Sénégal (*Oedaleus Senegalensis*) qui doit être considéré comme ravageur-clé. Pour lutter contre ce ravageur, il faut parfois combattre à plusieurs reprises dans l'année. Les actions de lutte devraient être réalisées par les paysans, nommés brigades villageoise de Protection des Végétaux, sous leur propre responsabilité, dans le cadre de la décentralisation de la Direction de la Protection des Végétaux.

En plus d'*Oedaleus Senegalensis*, la principale espèce en cause, on note aussi:

- + *Ornitachis cavroisi*
- + *Diabolo-catantops axillaris*
- + *Acrotylus SP*
- + *Cataloipus SP*
- + *Kraussaria angulifera*

Depuis 1987/88 de vastes parties du Niger furent frappées par l'invasion du criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*), qui imposait l'utilisation de moyens de lutte considérables pour la protection des cultures.

Hormis ces deux grans fléaux on compte également:

- Les insectes floricoles parmi lesquels des Homoptères des Lepidoptères et des Coléoptères:

- + *Dysdercus völkeri*
- + *Dhinyptia infuscata*
- + *Mylabris SP*
- + *Pachmoda SP*
- + *Pseudocolapsis setulosa*

Ils sont dit floricoles mais en réalité nombreux de ces parasites de l'épis s'intéressent également au grain. Ils constituent désormais un groupe de ravageurs contre lequel des dispositions conséquentes doivent être envisagées.

- Les rongeurs

- + L'espèce *Gerbillus gerbillus* est considéré comme le plus redoutable
- + *Mastomys natalensis*
- + *Arvicanthis niloticus*
- + *Jaculus jaculus*

- Les oiseaux granivores qui sont composés de deux espèces principales :

- + Le moineau doré, *Passer luteus*
- + Le *Quellea quellea*

- Autres ravageurs :

- + Les pucerons
- + Les punaises
- + La foreuse de gousses sur le niébé
- + Les thrips

- les chenilles défoliatrices sur légumineuses
- Les boreurs de tiges sur mil et sorgho
- La mineuse de l'épis du mil
- La cecidomye du sorgho
- Les mauvaises herbes

Hormis les mauvaises herbes traditionnelles, deux ont fait leur apparition et représentent un danger proche pour la production agropastorale. Il s'agit de la Jacinthe d'eau sur le fleuve Niger et ses affluents et le *Sida cordifolia* sur les espaces pastoraux.

L'absence de méthodes alternatives de lutte éprouvées et/ou leur non utilisation à grande échelle contre les ennemis des cultures; une loi phytosanitaire non opérationnelle; l'insuffisance dans surveillance régulière des ennemis des cultures, à part les attaques acridiennes qui font l'objet des prospections périodiques; le retard accusé dans l'implantation d'un système de suivi-évaluation; rendent les interventions phytosanitaires ponctuelles, sporadiques selon les infestations observées et souvent pas tout à fait opportunes et appropriées. Les répercussions de cette situation sur l'efficacité des interventions se traduisent généralement par:

- une efficacité aléatoire des interventions tardives quand les dégâts sont déjà causés aux cultures et que les superficies à couvrir sont importantes ;

- une utilisation incontrôlée et souvent abusive des pesticides dans un agro-écosystème déjà fragile; l'opération devient donc non seulement onéreuse, mais souvent nuisible pour l'environnement précaire;

- une application abusive et répétée, parfois avec le même produit chimique chaque année, favorisant ainsi l'apparition du phénomène de résistance chez les ravageurs. Dans un tel cas, il faudra alors des doses de plus en plus accrues des produits chimiques pour combattre ces ravageurs, ce qui a pour conséquence d'aggraver le danger sur l'environnement et les organismes non cibles dans un écosystème déjà assujéti par la sécheresse et une avancée inquiétante du désert;

- l'utilisation des produits très souvent rémanents dont la mauvaise utilisation est à l'origine des résidus qu'on retrouve dans certains produits agricoles présentés sur le marché de consommation.

La lutte contre les ennemis des cultures évolue aujourd'hui vers une recherche et l'application des méthodes moins dommageables pour l'homme et son environnement. Si rien ne peut encore remplacer les insecticides chimiques, beaucoup de progrès peuvent être faits au niveau de leur utilisation en adaptant de façon plus fine les doses, la nature du produit, les méthodes d'épandage aux conditions agronomiques et environnementales locales. Ceci suppose:

- une bonne connaissance de la situation phytosanitaire sur le terrain à chaque instant qui permet d'évaluer les risques probables et intervenir, avant que les dégâts sur les cultures ne soient avancés ;

- une utilisation judicieuse des pesticides combinée à des méthodes alternatives pour une meilleure préservation de l'environnement et une réduction des coûts des opérations.

En effet, en matière de protection des cultures, plusieurs méthodes alternatives de lutte existent. Certaines ont fait l'objet de vérification au laboratoire. Elles comprennent un large spectre d'actions comme l'utilisation des extraits végétaux (exemple du neem), l'utilisation des insectes prédateurs des insectes ravageurs (exemple de *Bracon hebetor* contre la mineuse de l'épi), l'utilisation des micro-organismes tels les virus, les bactéries, les champignons etc ...

Un pourcentage important de perte de récolte est imputable à l'action des maladies, des mauvaises herbes et des insectes autres que les sauteriaux, comme le borer de tiges, la mineuse de l'épi etc... Dans certaines régions, les dommages causés par ces ravageurs l'emportent de loin sur ceux causés par les sauteriaux.

Au Niger, toutes les statistiques reprennent les données de pertes causées par les ennemis des végétaux, du champ jusqu'à l'entreposage, se situant entre 25 et 30%. Tenant compte seulement d'un niveau de perte de 25% pour une production céréalière nationale moyenne de 1,4 million de tonnes, entre 1984 et 1994, les pertes dues aux ennemis des végétaux sont de l'ordre de 350.000 tonnes par an représentant une perte de revenus de plus de 87.500.000 F CFA pour les producteurs.

Pour la même période l'Etat a du faire appel à la communauté internationale pour acquérir des aides alimentaires et des dons de pesticides. Entre 1990 et 1996 (situation au 28 Mai 1996) le Niger a reçu 168.505 tonnes de céréales sous formes d'aide(SAP;1996).

Ainsi, dans la perspective d'un transfert de responsabilité de la protection des cultures au niveau des producteurs, des procédés simples, efficaces, bon marché et faciles à contrôler par les utilisateurs vont être développés pour donner la possibilité au Niger de réduire sa dépendance vis à vis des aides extérieures dans ce domaine.

3. FACTEURS ASSURANT LA VIABILITE

L'agriculture nigérienne souffre de forte pression parasitaire dont les ennemies les plus redoutables sont les criquets pèlerins, les sautereaux, les prucerons; les puimaises, les bois de tiges, la chenille mineuse, les oiseaux carnivores etc... à cela il y a lieu d'ajouter les mauvaises herbes qui ne font l'objet que de lutter mécaniquement les interventions chimiques s'avèrent très honorables. Les insectes nuisibles infligeant de sévères dommages aux cultures et sont combattus, hormis des méthodes traditionnelles par un important dispositif d'équipes terrestres et aériens pour garantir une production nationale à la population sans cesse croissante.

Le taux de croissance de la population est passé de 2,6 % en 1960 à 3,3 % en 1996. De 3.240.000 hts en 1960, la population nigérienne atteindra 11 million d'hts d'ici l'an 2000. Ce qui aggravera la pression sur les maigres ressources en terre, en vivre et en eau. Ce qui nous amène à réfléchir sur l'utilisation abusive des pesticides.

L'utilisation judicieuse et sans risque des pesticides ne réduit pas seulement les risques pour la santé des utilisateurs et des consommateurs; elle a aussi comme résultat, soit de réduire l'utilisation des pesticides et donc aussi l'importation des pesticides qui sont payés en devises fortes, soit d'augmenter efficacement la production agricole et de générer une augmentation du revenu des paysans (FAO, 1995).

Il faut promouvoir une gestion saine des pesticides, liant les comités nationaux d'homologation de la sous-région sur une base sous-régionale aux niveaux des échanges d'information et d'harmonisation des données requises sur tout ce qui se rapporte aux produits phytopharmaceutiques.

i) Politique de soutien

La stratégie de protection phytosanitaire basée sur la lutte intégrée figure dans la loi sur la protection des végétaux (ordonnances N°92-044 du 23 Août 1992 instituant la législation phytosanitaire au Niger; N°96-008 du 21 Mars 1996 relative à la protection des végétaux et le Decret N°96-68/PCSN/MDRH/E du 21 Mars 1996 portant application de l'ordonnance N°96-008 du 21 Mars 1996)

Des moyens au niveau des aides bilatérales et multilatérales ont été mobilisés pour un début de développement de la lutte intégrée à travers plusieurs projets d'appui à la Direction de la PV.

ii) Technologie appropriée

Compte tenu des écosystèmes en dégradation au Niger, des moyens financiers réduits des producteurs, une lutte intégrée prenant en compte le savoir faire des producteurs constitue une technologie appropriée pour contribuer à l'atteinte des objectifs assignés dans le cadre du développement agricole au Niger et préserver les dernières bases de production.

iii) Protection de l'environnement

Les effets néfastes de la lutte chimique intensive et non contrôlée ont déjà été signalés au niveau des rapports sur les analyses de résidus de pesticides dans les produits agricoles et les différents cas de contamination et d'intoxication survenus à travers le pays. Une lutte intégrant les différentes méthodes avec utilisation minimale des pesticides, présente moins de risques pour l'environnement et favorise un développement agricole durable et harmonieux.

iv) Aspects socioculturels

Depuis plusieurs années les producteurs ont été très associés à l'identification des problèmes phytosanitaires, leur savoir faire est pris en compte dans l'élaboration des solutions à ces problèmes. Des agriculteurs pilotes sont chargés de la mise en place des parcelles de démonstration dans le but d'une circulation des informations entre producteurs. Actuellement, hormis les paysans pilotes des Services de la vulgarisation, le Niger compte près de 35.000 paysans brigadiers formés aux techniques de la lutte phytosanitaire. Ces derniers doivent tous bénéficier d'un recyclage en lutte intégrée.

Il est encore plus indiqué de promouvoir la lutte intégrée au niveau des femmes productrices (surtout celles opérant dans le domaine des cultures maraîchères et dont le nombre dépasse déjà 2.500) pour qui la manipulation des produits chimiques représente un danger certain étant chargées de l'alimentation de la famille notamment les enfants. Donc il n'est pas du tout souhaitable qu'elles utilisent des produits aussi nocifs et surtout pas ceux avec un grand effet de rémanence.

4. OBJECTIFS

4.1. Objectif global : "La promotion de la lutte intégrée au Niger".

Ce objectif qui n'est autre qu'un objectif de développement vise une augmentation de la production et de la productivité végétale dans l'optique d'une autosuffisance alimentaire et contribuer ainsi à un développement agro-écologique et socio-économique durable par l'application des méthodes de lutte intégrée.

4.2. Objectifs Spécifiques :

Le but recherché est de faire en sorte qu'à travers toutes les méthodes de lutte vulgarisées contre les nuisibles des végétaux, que les producteurs utilisent efficacement ces méthodes intégrant des techniques appropriées tout en préservant de manière durable leur base de production.

Pour y parvenir sept (7) objectifs spécifiques furent retenus:

- 1- Adoption de la lutte intégrée comme politique de protection des végétaux
- 2- Renforcement du contrôle phytosanitaire et du contrôle de l'utilisation des pesticides
- 3- Installation d'un réseau consultatif pour la mise en oeuvre de la recherche participative en matière de lutte intégrée
- 4- Information et Formation des acteurs (cadres, techniciens, agriculteurs)
- 5- Vulgarisation des méthodes de lutte intégrées éprouvées
- 6- Renforcement de la surveillance et la lutte contre les grands fléaux
- 7- Promotion de la collaboration en matière de lutte intégrée.

5. & 6. Résultats et activités

Résultat de l'objectif spécifique N°1

R.1. Promulgation des textes relatif aux politiques en protection des végétaux.

Activités :

A.1.1. - Elaboration des textes du décret ou de la déclaration politique d'ici Décembre 1997.

A.1.2. - Adaptation des textes de concert avec les autres Ministères concernés.

A.1.3. - Mise en application des textes.

Résultat de l'objectif spécifique N°2 :

R.1. - Promulgation des textes d'application relatifs au contrôle phytosanitaire.

Activités :

A.1.1. - Elaboration des arrêtés d'application du contrôle phytosanitaire.

A.1.2. - Adoption des arrêtés.

R.2. - Renforcement et création des structures d'application.

Activités :

A.1.1. - Amélioration des équipements des postes de contrôle au niveau des états non membres du CILSS

- GAYA (Frontière BENIN)

- KONNI, DAN ISSA, SASOUMBROUM et DIFFA (Frontière Nigéria).

A.1.2. - Création et équipement des postes de contrôle de :

- ASSAMAKA (frontière Algérie)

- 1 Poste (Frontière Lybie)

- Rendre opérationnel le poste de l'Aéroport de Ny.

A.1.3. - Formation des inspecteurs

A.1.4. - Organisation d'inspections régulières.

R.3. - Elaboration des arrêtés d'application relative au contrôle de l'utilisation des pesticides.

Activités :

A.1.1. - Elaboration des textes

A.1.2. - Adoption des textes

A.1.3. - Mettre en place un comité de contrôle des pesticides

- A.1.4. - Equipement complémentaire du Labo d'analyse de l'ONPPC
- A.1.5. - Effectuer des contrôle de qualité des différentes formulations
- A.1.6. - Effectuer des analyses de résidus de pesticides
- A.1.7. - Contrôler la vente des pesticides
- A.1.8. - Former les vendeurs.

Résultat de l'objectif spécifiques N°3 :

R.1. Elaboration de technologie appropriées de concert avec les producteurs.

Activités

- A.1.1. - Création du niveau consultatif avec définition des tâches
- A.1.2. - Signature de protocole d'accord entre les différents partenaires
- A.1.3. - Formation des paysans "Producteurs pilotes" préidentifiés et retenus (paysan alphabétisés)
- A.1.4. - Application des techniques actuellement disponibles
- A.1.5. - Evaluation de l'applicabilité des techniques
- A.1.6. - Introduction de nouvelles méthodes intégrées
- A.1.7. - Conduire des actions de recherche participative
- A.1.8. - Interprétation et exploitation participative des résultats.

Résultat de l'objectif spécifique N°4 :

R.1. Redynamisation des unités mobiles d'information

Activités

- A.1.1. - Etoffement des équipements des unités mobiles (Nbre 3)
- A.1.2. - Sensibilisation des producteurs sur les techniques de lutte intégrée
- A.1.3. - Sensibilisation des Brigadiers formés en lutte chimique sur les techniques de la lutte intégrée

R.2. Formation des cadre nationaux en lutte intégrée

Activités :

- A.2.1. - Former 20 techniciens supérieurs en lutte intégrée

A.2.2. - Former 10 ingénieurs agronomes en lutte intégrée

A.2.3. - Former 15 agents de ONG et des services de vulgarisation et des associations villageoises

A.2.4. - Elaborer des outils didactiques.

Résultat de l'objectif spécifique N°5

R.1. - Identification du mode de transfert de technologie

Activités :

A.1.1. - Définition des zones d'intervention

A.1.2. - Choix des paysans alphabétisés-pilotes

A.1.3. - Recensement des méthodes de transfert de technologie

A.1.4. - Adoption des méthodes appropriés lors d'ateliers de concertation

A.1.5. - Recensement réguliers des techniques

R.2. - Transfert des méthodes de lutte éprouvées

Activités :

A.2.1. - Elaboration des outils didactiques

A.2.2. - Reproduction du matériel didactique

A.2.3. - Formation des concernés

A.2.4. - Perfectionnement complémentaire et additive du matériel didactique

A.2.5. - Prise en compte effective des thèmes soumis par les producteurs

Résultat de l'objectif spécifique N°6

R.1. - L'unité de lutte contre le criquet pèlerin est réhabilité (Centre National Anti-Acridien)

Activités :

A.1.1. - Rendre fonctionnel le CNAA d'Agadez

A.1.2. - Réhabiliter les sous base du termit et d'In'Abangarit

A.1.3. - Réhabiliter les équipes de surveillance pour les actions de lutte

A.1.4. - Formation/recyclage des prospecteurs

A.1.5. - Fournir des équipements complémentaires

R.2. - La lutte antiaviaire est décentralisée

Activités :

A.2.1. - Renforcement des moyens des services départementaux PV de Tillabery et Diffa

A.2.2. - Action préventive sur les concertation d'oiseaux

A.2.3. - Maintien des populations à des seuils non nuisibles

R.3. La lutte contre les sauteriaux s'opère en actions rapprochées

Activités :

A.3.1. - Poursuite de la responsabilité des producteurs

A.3.2. - Mettre l'accent sur la surveillance

Résultat de l'objectif spécifique N°7

R.1. - Constitution d'équipe de mixte de prospection aux frontières

Activités :

A.1.1. - Concertation entre les responsables concernés

A.1.2. - Etablissement de protocole d'accord

A.1.3. - Organisation des prospection conjointe

R.2. - Collaboration dans le contrôle phytosanitaire au fruitières

Activités :

A.2.1. - Terme de réunions périodiques d'échange d'informations

A.2.2. - Création d'une ceinture de protection au niveau des états non membres du CILSS.

R.3. - Homologation commune des pesticides avec les autres pays sahéliens

Activités :

A.3.1. - Prendre par au comité sahélien des pesticides

A.3.2. - Participation à d'autres forums relatifs aux aspects phytopharmaceutiques

Cet objectif permettra de contribue à l'autosuffisance alimentaire par l'application des méthodes et techniques de lutte plus efficace contre les nuisibles en tenant compte des considérations

écologiques, économiques, de protection de l'homme et de l'Environnement, tout en assurant aux producteurs des gains réels et stables.

L'objectif peut être atteint par une approche pluridisciplinaire intégrée impliquant les équipes de chercheurs, des vulgarisateurs et des producteurs capables d'appliquer les méthodologies de protections des cultures.

Cela permettra aux paysans de tirer le maximum de profit de leurs efforts de protection phytosanitaire avec l'aide des structures de Recherche et de vulgarisation.

7. MISE EN OEUVRE

7.1: Besoins en Ressources Humaines et en Equipement

La protection des cultures, élément clé dans le dispositif étatiques mis en place dans le cadre de la recherche de l'autosuffisance alimentaire, est une tâche allouée à la Direction de la protection. Ladite Direction dispose aussi bien des cadres, de moyens matériels et techniques pour amorcer la tâche qui lui a été confiée. L'appui scientifique lui proviendra également des chercheurs de l'INRAN et d'autres institutions internationales (ICRISAT, IITA, IRI, etc.) avec qui une étroite collaboration et concertation doit être établie et renforcée au profit des producteurs.

Pour la mise en œuvre du plan de protection intégrée des végétaux, nous préconisons une organisation comprenant 2 composantes dont :

- une chargée de la vulgarisation à grande échelle des méthode de lutte intégrée approuvée;
- une chargée de tester également à grande échelle toutes les méthodes prometteuses retenues.

- Six experts spécialisés dans les domaine ci-après interviendront :
 - + Entomologie
 - + Phytopathologie
 - + Acridologie
 - + lutte contre les rongeurs et oiseaux
 - + surveillance et avertissement
 - + phytopharmacie, législation et contrôle phytosanitaire;

Tous les experts et chercheurs impliqués travailleront en équipes pluridisciplinaires.

Les structures régionales et sous régionales seront implantées au niveau des services de vulgarisation ou sont situées déjà les services décentralisés de la DPV.

Les composantes doivent organiser chaque année des réunions de concertation en début et en fin d'année pour :

- Procéder à une programmation commune des activités à mener.
- Faire le point sur l'état des actions de recherche et vulgarisation menées.
- Procéder aux amendements nécessaires.
- Faire le point des acquis
- Procéder à des réorientations éventuelles
- Présenter les différents rapports d'activités.
- Etablir le calendrier d'exécution de toutes les opérations.

Comme déjà indiqué, les cadres proviendront principalement des structures de la Direction de la Protection des Végétaux et de l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Pour l'équipement :

- Mobilier de Bureau
- 2 Véhicules Station Wagon 4x4
- 4 véhicules Pick-up 4x4
- Matériel de laboratoire
- Renouvellement des équipements et matériel de protection des brigades.

Produits et Fonctionnement:

- Maintenance du matériel roulant
- Carburant pour la prospection
- Formation et Recyclage des producteurs
- Frais de Missions et Diverses indemnités

Moyens financiers

Le coût global du Plan d'action est estimé à _____, . Ce montant couvre la première phase d'une durée de 5 (cinq) années. Les durées des phases suivantes sont à déterminer selon les recommandations des évaluations périodiques et finales. Le budget annuel doit être approuvé annuellement lors des rencontres de concertation et d'élaboration du plan annuel de travail. Le détail des différentes rubriques concernées se trouve dans le tableau d'évaluation du Budget.

Le montant prend en compte la contribution de l'Etat Nigérien qui prendra en charge les salaires des cadres mis à la disposition dans le cadre dudit Plan ainsi que les charges de consommation d'eau et d'électricité.

Tableaux N° 1: Evaluation du Budget
1.1: - Contribution extérieures (en millions de F CFA)

Rubriques	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
1. Personnel					
Fourni par la DPV et l'INRAN					
2. Fonctionnement					
. Carburant	30	30	30	30	30
. Poste d'observation	10	10	10	10	10
. Tél./Télécopie	5	2	2	2	2
. Entretien équipement G.	20	30	30	30	30
. Matériel de bureau	3	2,5	2,5	2,5	3
. Réunion de concertation/indemnités	20	20	20	20	25
3. Equipement/Logistique					
. Photocopieurs (3)	5				
. Véhicules 4x4 SW (2)	80				
. Véhicules 4x4 PU (4)	100				
. 1 Portable + accessoires	2				
. Equipement Brigade	30	15	15	10	10
. Voyage d'échange	25	10	10	10	10
. Missions intérieures	20	15	15	15	15
. Missions extérieures	25	10	10	10	10
. Formation des cadres	50	50	50	50	50
. Stage et perfectionnement	15	10	10	10	10
. Formation/recyclage brigadiers	10	20	20	20	20
. Autres formations	5	15	15	15	15
. Appui à la documentation	2	2	5	5	5
Total 1	437	241,5	244,5	239,5	244,5
Imprévus (5%)	21,85	12,075	12,225	11,975	12,225
Total 2	458,85	213,575	256,725	251,475	256,725
Total des 5 ans (Bailleurs)	1.437.275.000 F CFA				

1.2: - Contribution de l'Etat Nigérien (en millions de F CFA)

Rubriques	AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
1. Salaire					
- Directeur du projet	2,3	2,5	2,5	2,7	2,7
- Expert nationaux (DPV, INRAN)	24,4	25,5	25,5	26,5	26,5
- Autres agents (Chauffeurs SDPV)	66,8	66,8	70,2	70,2	73
2 - Réfection bureaux	15		10		
3 - Eau et électricité	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Total 1	110	96,3	109,7	100,9	103,7
Imprévus (10%)	11	9,63	10,97	10,09	10,37
Total 2	121	105,93	120,67	110,99	114,07
Total 5 ans ETAT	572.660.000 F CFA				

à cela s'ajoute ma mise à disposition des infrastructures de l'INRAN pour les actions de recherche..

Coût Total du Projet:

- Contribution Bailleur de Fonds 1.437.275.000 F CFA

- Contribution Etat Nigérien 572.660.000 F CFA

TOTAL 2.009.935.000 F CFA

Deux Milliard Neuf Millions Neuf Cent Trente Cinq Mille francs CFA (2.009.935.000 F CFA) pour la première phase de cinq ans.

Pour la mise en oeuvre du plan les principaux acteurs identifiés sont:

- le Gouvernement
- les Services de la protection des végétaux
- les institutions de recherche notamment l'INRAN
- les Services de la vulgarisation notamment la Direction de l'Agriculture et les projets à composante vulgarisation et P.V.
- les ONGs
- les opérateurs économiques (distributeurs agréés)
- les organisations paysannes
- les organisations sous-régionales

8. RISQUES

Pour que la mise en oeuvre se déroule normalement il y a lieu de prendre en compte les suppositions suivantes:

- pour les centres acridiens, la sécurité dans le nord reste stable;
- et en ce qui concerne les techniques développées la non poursuite des actions suivantes:
 - * Les méthodes de lutte traditionnelle sont intégrées dans la protection des cultures.
 - * Les cadres et les producteurs impliqués dans la protection phytosanitaire sont formés et ou recyclés à tous les niveaux.
 - * La coordination des actions de recherche - vulgarisation est opérationnelle.
 - * La finalisation de l'inventaire des méthodes traditionnelles contre les principaux ennemis des cultures
 - * La sélection et l'amélioration de méthodes prometteuses
 - * La formation de spécialistes en lutte intégrée.
 - * La Poursuivre de la formation et le recyclage des brigades phytosanitaires en lutte intégrée.
 - * L' évaluation de l'impact des traitements chimiques sur des organismes non cibles particulièrement les insectes auxiliaires dans les cultures;
 - * L' évaluation des résidus des produits phytopharmaceutiques dans les récoltes et l'environnement;

9. SUIVI ET EVALUATION

Le pilotage du plan nécessitera la mise en place d'un système permanent de suivi et évaluation de toutes les action à mener.

Pour ce faire en début de chaque année les concernés et les équipes pluridisciplinaires constituées doivent procéder à l'élaboration d'un plan annuel de travail dans lequel également des indicateurs de suivi seront déterminés.

Dores et déjà les indicateurs suivant peuvent être retenus à cet effet:

- * Elaboration des textes du décret ou de la déclaration politique d'ici Décembre 1997
- * 6 postes de contrôles frontaliers équipés d'ici fin 1998
- * 3 nouveaux postes de contrôles créés au niveau des frontières avec des pays non membres du CILSS
- * 15 inspecteurs formés d'ici 1999
- * un comité de contrôle des pesticides mis en place dès la première année du plan

- * au moins 20 formulations de produits contrôlés
- * 200 échantillons analysés par rapport à leurs teneur en résidus de pesticides
- * au moins 30.000 producteurs brigadiers recyclés
- * 20 techniciens supérieurs ; 10 ingénieurs agronomes et 15 agents des ONGs formés d'ici l'an IV du plan
- * Le centre acridien réhabilité en 1998 et 2 autres sous bases créées

République du NIGER

